



RUGBY

Règlements spécifiques 2019/2020

Mis à jour 2019/05/22

Modifications aux règlements 2019/2020

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 1.2 Alignements et nombre de joueurs (modifié)
- 3.2 Formule de compétition (modifié 2017-2018)
- 3.3 Championnat (modifié 2017-2018)
- 5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités (modifié)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en **rouge**.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Règlements du jeu -----	2
2.	Admissibilité -----	3
3.	Modalités de compétition -----	3
4.	Modalités de classement -----	3
5.	Responsabilités de l'institution hôte -----	5
6.	Officiels -----	6
7.	Délits et sanctions -----	6
8.	Mérites sportifs -----	7
9.	Annexes -----	8

1. RÈGLEMENTS DU JEU

Les règles du jeu en vigueur sont celles de la Fédération de Rugby du Québec (FRB – Sénior), de l'Union Canadienne de Rugby et de U Sports, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

1.1 Zones techniques

Durant le déroulement du match, au maximum 25 joueurs, cinq (5) entraîneurs et cinq (5) thérapeutes, dont les noms apparaissent sur la liste officielle de l'équipe, peuvent être présent dans la zone technique.

Chaque équipe doit identifier avec un dossard rose ceux qui peuvent quitter la zone technique.

Un (1) thérapeute peut suivre le jeu à 3 mètres de la ligne de côté.

1.2 Alignement et nombre de joueurs

En féminin, les 10 réservistes peuvent participer au jeu.

En masculin, chaque équipe peut habiller et faire jouer 23 joueurs en identifiant 6 joueurs de première ligne, les piliers gauche et droit et les talonneurs.

Les entraîneurs doivent soumettre leur alignement, incluant les numéros, au minimum 60 minutes avant le début de la partie.

1.3 Commotions cérébrales

En cas de blessure ou coup à la tête, le joueur doit quitter le match selon le règlement de l'IRB (demande de l'entraîneur ou exigence de l'officiel) et peut être remplacé immédiatement. Celui-ci ne peut pas revenir au jeu.

1.4 Crampons

L'utilisation des crampons sur les terrains synthétiques se fait selon les exigences des institutions hôtes, mais d'une longueur maximale de 13mm.

1.5 Interruption de match

Un match interrompu pour des raisons hors du contrôle des équipes sera repris si l'interruption survient avant la fin de la première mi-temps. Si la première mi-temps est complétée au moment de l'interruption, le match est considéré comme joué et le pointage final est celui au moment de l'interruption.

1.6 Prolongation (matchs de championnat seulement)

En féminin, on doit jouer et compléter deux (2) périodes de 10 minutes. Une pause de cinq (5) minutes précède chacune de ces deux (2) périodes de prolongation. L'équipe qui remporte le tirage au sort peut choisir la possession du ballon ou son côté de terrain.

Si l'égalité persiste, deux périodes de cinq (5) minutes seront jouées et la première équipe qui marque remporte la partie. Une pause de deux (2) minutes précède chacune de ces deux (2) périodes de prolongation. L'équipe qui remporte le tirage au sort peut choisir la possession du ballon ou son côté de terrain.

Si l'égalité persiste, chaque équipe nomme cinq (5) botteuses. Les botteuses doivent être sur le terrain lors de la dernière période supplémentaire. Un tirage au sort détermine l'équipe qui débute et les bottés sont effectués en alternance, au centre du terrain depuis la ligne de 22 mètres. L'équipe qui réussit le plus de bottés remporte la partie.

Si l'égalité persiste, les mêmes botteuses s'exécutent et jusqu'à ce qu'une équipe soit en avance avec le même nombre de tentatives. Après trois (3) tentatives et si toutes les tentatives ont été réussies, on recule de cinq (5) mètres pour chaque tentative supplémentaire.

En masculin, on doit jouer et compléter deux (2) périodes de 10 minutes. Une pause de deux (2) minutes précède chacune de ces deux (2) périodes de prolongation. L'équipe qui remporte le tirage au sort peut choisir la possession du ballon ou son côté de terrain.

Si l'égalité persiste, deux périodes de cinq (5) minutes seront jouées et la première équipe qui marque remporte la partie. Une pause de deux (2) minutes précède chacune de ces deux (2) périodes de prolongation. L'équipe qui remporte le tirage au sort peut choisir la possession du ballon ou son côté de terrain.

Si l'égalité persiste, chaque équipe nomme un (1) botteur qui tentera trois (3) bottés. Les botteurs doivent être sur le terrain lors de la dernière période supplémentaire. Un tirage au sort détermine l'équipe qui débute et les bottés sont effectués en alternance depuis la ligne de 22 mètres d'abord du centre, puis des traits hachurés gauche (15 mètres des lignes de touche) et enfin des traits hachurés droit (15 mètres des lignes de touche). L'équipe dont le botteur réussit le plus de bottés remporte la partie.

Si l'égalité persiste, les mêmes botteurs s'exécutent pour la même séquence (centre, gauche et droit), mais d'une distance de 32 mètres, et ce, jusqu'à ce qu'une équipe soit en avance avec le même nombre de tentatives. Pour chaque séquence supplémentaire de trois (3) tentatives, on recule de dix (10) mètres.

1.7 Échauffement

Un échauffement est toléré pendant un match qui précède si celui-ci est effectué sans ballon et dans la moitié arrière du «end zone».

Un temps minimum d'échauffement de 20 minutes sur le terrain de match doit être alloué aux équipes avant chaque match.

2. ADMISSIBILITÉ

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U Sports et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

3. MODALITÉS DE COMPÉTITION

3.1 Composition de l'équipe

N/A

3.2 Formule de compétition

En féminin, chaque équipe s'affronte une (1) fois pour un total de sept (7) parties.

Note : À compter de la saison 2019-2020, la ligue sera composée de deux (2) sections de quatre (4) équipes. Chaque équipe affrontera les équipes de sa section à deux reprises pour un total de six (6) parties. La section « A » sera composée des quatre premières équipes au classement de la saison régulière de 2018-2019. La section « B » sera composée des quatre (4) dernières équipes au classement de la saison régulière de 2018-2019. À partir de la saison 2020-2021, le match de relégation (voir article 3.3) permettra à une équipe d'accéder à la section « A ».

En masculin, chaque équipe s'affronte une (1) fois pour un total de six (6) parties.

3.3 Championnat

En féminin, le format du championnat est le suivant :

- Quart-de-finale 1 : 2^e section B vs 3^e section A
- Quart-de-finale 2 : 1^{er} section B vs 4^e section B (Match de relégation)
- Demi-finale 1 : 4^e reclassé vs 1^{er}
- Demi-finale 2 : 3^e reclassé vs 2^e
- Finale : 2^e reclassé vs 1^{er} reclassé

- DF consolation 1 : 3^e section B vs 2^e reclassé (Perdant QF)
- DF consolation 2 : 4^e section B vs 1^{er} reclassé (Perdant QF)
- Finale consolation : 2^e reclassé vs 1^{er} reclassé

En masculin, quatre équipes participent au championnat selon la formule suivante :

- Demi-finale 1 : 4^e vs 1^{re}
- Demi-finale 2 : 3^e vs 2^e
- Finale : 2^e reclassé vs 1^{er} reclassé

4. MODALITÉS DE CLASSEMENT

4.1 Classement

Le pointage d'une victoire par forfait est de 21-0.

En féminin, les points sont alloués de la façon suivante :

- Deux (2) points pour une victoire
- Un (1) point pour une partie nulle
- Zéro (0) point pour une défaite

En masculin, les points sont alloués de la façon suivante :

- Quatre (4) points pour une victoire
- Deux (2) points pour une partie nulle
- Un (1) point pour une défaite par sept (7) points ou moins
- Zéro (0) point pour une défaite par plus de sept (7) points
- Ajout d'un (1) point pour 4 essais et plus

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION HÔTESSE

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Fournir un statisticien afin de compléter la feuille de match, incluant les MVP.

Fournir les juges de touche si la FRQ ne peut en assigner.

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- La présence d'une personne certifiée par un organisme reconnue en premiers soins doit être présente à chaque partie.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

5.4 Transfert de films

- On doit cadrer tous les joueurs et filmer en continu;
- La caméra doit être au centre du terrain et sur une plateforme d'une hauteur minimale de deux mètres;
- Vidswap est utilisé pour procéder aux échanges de films;
- L'institution hôte doit rendre son film disponible avant midi le lundi suivant le match.

6. OFFICIELS

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- Advenant que la FRQ ne soit pas en mesure d'assigner un officiel, la responsabilité d'assigner un officiel fédéré revient à l'institution hôte. L'institution hôte doit communiquer le nom de l'officiel au minimum quatre (4) jours avant la tenue du match;
- Un (1) arbitre et deux (2) juges de touche sont assignés pour chaque match.

7. DÉLITS ET SANCTIONS

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- Un joueur expulsé pour une deuxième fois au cours de la même saison est suspendu pour un minimum de trois (3) parties et ne peut pas rejouer sans l'assentiment du commissaire;
- Un joueur expulsé pour une troisième fois au cours de la même saison est suspendu indéfiniment, et ce, jusqu'à ce que le commissaire prononce une sanction.

7.1 Cartons jaunes

Quiconque recevant deux cartons jaunes lors d'un même match sera automatiquement suspendu pour un match. Aucun de ces cartons jaunes ne sera comptabilisé comme carton jaune et cela ne sera pas considéré comme un carton rouge direct.

Le cumul de trois (3) cartons jaunes entraîne une suspension d'un match. Le cumul de cinq (5) cartons jaunes entraîne une suspension d'un match. Dès le 6e carton jaune et les suivants, un minimum d'un match de suspension sera appliqué et le dossier de l'étudiant-athlète sera jugé par le commissaire.

Les cartons jaunes sont effacés après le dernier match régulier de la saison. Un joueur recevant un 3e carton jaune lors du dernier match de la saison régulière pourra participer au premier match des séries éliminatoires sans aucune sanction. Un joueur recevant un 5e, 6e carton jaune et suivant lors du dernier match de la saison régulière sera suspendu pour le 1er match des éliminatoires.

7.2 Sanctions automatiques

Les infractions ci-dessous sont passibles des sanctions automatiques suivantes :

- Abus physique ou verbal d'un officiel ou d'un adversaire – Minimum 4 matchs
- Menaces (gestes ou verbales) envers un officiel – Minimum 6 matchs
- Frapper un adversaire avec le coude, la main, le bras ou le poing – 2 matchs
- Jambette – 2 matchs
- Retenir ou pousser un adversaire qui n'est pas en possession du ballon – 2 matchs

- Frapper un adversaire avec le genou – 3 matchs
- Plaquage dangereux (incluant le plaquage avec bras tendu) – 3 matchs
- Charge dangereuse – 3 matchs
- Causer l'écroulement d'une mêlée ordonnée ou spontanée, d'un maul – 3 matchs
- Frapper un adversaire avec la tête – 4 matchs
- Cracher sur un adversaire – 4 matchs
- Piétiner un adversaire (un pied ou deux pieds vers le bas) – 4 matchs
- Coup de pied (élan horizontal d'un ou deux pieds vers l'adversaire) – 4 matchs
- Mordre un adversaire – 6 matchs
- Prise de testicules ou contact aux yeux ou près des yeux – 8 matchs

Advenant qu'une sanction fasse l'objet d'une modération (positive ou négative), la fourchette de sanction disciplinaire de World Rugby sera consultée.

8. MÉRITES SPORTIFS

8.1 Championnat

- Bannière de champion (1)
- Casquettes (30)
- Médailles d'or (40) et médailles d'argent (40)
- Trophée (En féminin seulement)

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

- La sélection des équipes d'étoiles se fait par vote des entraîneurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente;
- Il y a deux (2) équipes d'étoiles (1^{re} et 2^e) de quinze (15) étudiants-athlètes;
- La composition des équipes se fait par position comme suit : un talonneur, un demi de mêlée, un demi d'ouverture, un arrière, deux piliers, deux centres, deux ailiers, deux deuxièmes lignes, deux troisièmes lignes et un #8 OU trois #6, #7, #8.

8.3 Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente :

- Athlète par excellence
- Recrue par excellence
- Entraîneur de l'année
- Prix leadership et engagement social

9. ANNEXES

- N/A